

## Coup d'œil sur la gestion des risques

### Programmes d'enseignement en alternance et d'apprentissage en milieu de travail

Un programme efficace d'enseignement en alternance ou d'apprentissage en milieu de travail doit poursuivre les objectifs suivants :

1. La sécurité des élèves;
2. Faire du programme d'enseignement en alternance ou d'apprentissage en milieu de travail une expérience éducative bénéfique pour les élèves;
3. Établir et entretenir de bonnes relations avec les employeurs participants.

Pour atteindre ces objectifs, il faut tenir compte des points suivants reliés à la gestion des risques :

#### Emplois à risque élevé :

Il faut éviter, si possible, de placer les élèves dans des emplois qui les exposent à un risque élevé de blessures.

Les emplois à risque élevé comprennent, mais non de façon limitative, les suivants :

- patrouilles d'application de la loi - se déplacer avec des policiers en patrouille ou les accompagner;
- intervention d'urgence - se déplacer avec des équipes d'ambulanciers, de pompiers ou de sauvetage;
- employé au sol ou de bord pour une compagnie aérienne;
- activités exigeant la manipulation de matières nucléaires ou d'autres substances chimiques dangereuses;
- laboratoires médicaux - exposition à des bactéries dangereuses, à l'hépatite, au SIDA ou VIH;
- activités qui placent les élèves dans des milieux dangereux à cause du bruit, de la pollution, des réactions chimiques, des animaux sauvages ou de l'utilisation d'équipement dangereux;
- emplois qui nécessitent de conduire les véhicules de l'employeur ou des clients.

#### Recommandations en matière de gestion des risques :

1. Les enseignants au programme d'enseignement en alternance doivent visiter régulièrement les lieux de

travail.

2. Établir une liste des emplois à risque élevé (voir exemples ci-dessus).
3. Assurer un suivi immédiat à toute question portant sur la sécurité soulevée par les élèves en enseignement en alternance.
4. S'assurer de la capacité physique, mentale et émotionnelle des élèves à s'acquitter des tâches.
5. S'assurer que les employeurs connaissent bien leurs responsabilités et toute question relative à la couverture d'assurance en ce qui a trait aux élèves qui utilisent des véhicules.

[Retour - Page d'accueil](#)